



FORMATION REFERENT SANTE MENTALE AU TRAVAIL (RSMT)

Public concerné

Tous les salariés - Membres du CSE/CSSCT - Responsable sécurité - responsable QHSE - RH

Nombre de stagiaires

8 max

Durée

7 heures en présentiel / 1 jour

Prérequis

Aucun

Encadrement

Formateur en santé mentale au travail

Taux de réussite

100%

Modalités d'accès à la formation

Aucune

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise
Nous consulter

Intra entreprise
Nous consulter

Objectifs de formation

Le Référent Santé Mentale au Travail sera capable :

- Comprendre ce qu'est la santé mentale
- Maîtriser son rôle et ses missions
- Être un interlocuteur pour l'employeur et les salariés.
- Savoir agir en fonction de la situation rencontrée

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, ludopédagogie, apports de connaissances théoriques, études de cas pratiques, utilisation de supports multimédias.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

Evaluation et certificats

Évaluation tout au long de la formation

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Maintien et actualisation des compétences

Conseillé tous les 4 ans.

Aspect réglementaire :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Art L4121-1 du code du Travail

Contenus

Le cadre juridique de la santé mentale

- Les obligations employeurs au sein du code du travail
- Les normes ISO
- Les conventions et recommandations de l'OMS
- Les causes nationales

La santé mentale : de quoi parle-t-on ?

- Les idées reçues
- Les définitions
- Les déterminants de la santé mentale
- Les causes de fluctuations de la santé mentale

Les signes de mal-être et les troubles psychiques

- RPS et santé mentale
- Les catégories majeures des troubles mentaux
- Les principaux signaux d'alerte

Le rôle du Référent Santé Mentale au Travail

- Prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Cadre éthiques et limites du rôle
- Prendre en charge une personne en souffrance
- Orienter une personne en souffrance : les réseaux d'acteurs mobilisables